
Les autorités fédérales de la Confédération suisse

AELE: signature d'un accord de libre-échange avec Hong Kong

Berne, 21.06.2011 - Le Conseiller fédéral et Ministre de l'économie Johann N. Schneider-Ammann et les Ministres des autres Etats de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège) ont signé, un accord de libre-échange de large portée avec Hong Kong à l'occasion de leur réunion ministérielle semestrielle aujourd'hui à Schaan, Liechtenstein.

L'accord conclu avec Hong Kong couvre notamment le commerce des produits industriels (y compris les produits agricoles transformés), le commerce des services, les investissements, la protection des droits de la propriété intellectuelle ainsi que le commerce et l'environnement. A l'instar des autres accords de libre-échange de l'AELE, le commerce des produits agricoles de base ainsi que les concessions douanières y relatives sont réglés par des accords agricoles négociés en parallèle individuellement par les Etats de l'AELE et Hong Kong. En même temps que l'accord de libre-échange, les Etats de l'AELE et Hong Kong ont conclu un accord sur le commerce et les standards de travail. L'entrée en vigueur des accords interviendra après ratification par les parties contractantes et est prévue au 1er juin 2012.

L'accord de libre-échange avec Hong Kong crée un cadre préférentiel et prévisible, ancré dans le droit international public, pour le développement ultérieur des relations économiques avec un partenaire économique important et dynamique en Asie. Hong Kong constitue le troisième partenaire commercial de la Suisse en Asie après la Chine et le Japon. Les exportations suisses vers Hong Kong se sont élevées en 2010 à CHF 6,5 milliards (principalement des montres, des pierres précieuses, des métaux précieux, de la bijouterie et des machines), alors que les importations ont totalisé CHF 1,6 milliards (principalement des pierres précieuses, de la bijouterie, de l'horlogerie et des machines). Les investissements directs suisses à Hong Kong s'élevaient à environ CHF 4,5 milliards à la fin de l'année 2009.

L'accord avec Hong Kong élargit le réseau d'accords de libre-échange que la Suisse et les autres Etats de l'AELE développent depuis le début des années 1990. Le but de la politique de libre-échange de la Suisse est d'offrir à ses acteurs économiques des conditions d'accès aux marchés étrangers importants qui soient stables, prévisibles et, dans la mesure du possible, sans obstacles et sans discrimination par rapport à leurs principaux concurrents.

Adresse pour l'envoi de questions:

Christian Etter, Ambassadeur et Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, Chef Services spécialisés économie extérieure, SECO, tél. +41 31 324 08 62

Evelyn Kobelt, Porte-parole du DFE, tél. +41 31 322 20 59 ou 079 301 71 72

Auteur:

Département fédéral de l'économie
Internet: <http://www.dfe.admin.ch>⁽¹⁾

Données en annexe:

[Documentation de presse \(pdf, 51kb\)](#)⁽²⁾ 

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.dfe.admin.ch>
2. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/23406.pdf>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
webmaster@admin.ch | [Informations juridiques](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>